

Charte de participation à Eveil des Sens

Une découverte du patrimoine des Vosges du Nord pour tous et adaptée à chacun

1 - Préambule

Depuis 2005, le service de médiation culturelle du Parc naturel régional des Vosges du Nord anime une politique d'accessibilité aux musées et aux sites de patrimoine pour les publics en situation de handicap : conception d'outils, formations des guides, programmation "Musées pour tous"... Un réseau d'une quinzaine de structures du territoire s'est mobilisé autour de cette question.

Parallèlement, le musée Lalique a organisé en 2012 un week-end à destination des personnes handicapées, dans le cadre d'une semaine du handicap organisée par le Conseil Général du Bas-Rhin ; évènement qu'il a reconduit par la suite chaque année.

En 2015, cette volonté partagée s'est traduite dans la mise en place d'une programmation commune: « Eveil des Sens - Une découverte du patrimoine pour tous et adaptée à chacun ». Dans cette optique, de nombreux sites culturels présents sur le territoire élargi du Parc naturel régional des Vosges du Nord ont organisé des activités adaptées aux publics handicapés ou permettant de sensibiliser le grand public à ces questions tandis que d'autres partenaires ont rejoint le projet (cinéma, APAEIII, centre culturel...).

2 - Objectifs

Eveil des Sens est un évènement qui se donne les objectifs suivants :

- **Favoriser l'accessibilité des lieux culturels aux personnes en situation de handicap.** Pour cela, des efforts particuliers sont faits par les structures partenaires, en plus de ceux proposés tout au long de l'année, en direction de ce public spécifique.
- **Mélanger les publics pour sensibiliser les autres visiteurs au handicap.** Ainsi, chaque animation est accessible à tous, même si elle est conçue plus particulièrement pour un handicap. De la même façon, certains sites participants peuvent proposer des activités de découverte du handicap à destination du grand public (diffusion de films sur le handicap, exposition d'œuvres réalisées par des personnes handicapées, ...).
- **Construire dans la durée** une offre accessible dans le réseau des sites patrimoniaux et culturels et mettre en place une relation pérenne avec les publics spécifiques

3 - Objet de la charte

La présente charte engage une structure qui a pour objectif l'accès aux patrimoines et aux pratiques culturelles dans la participation à l'évènement Eveil des Sens.

La structure (désignée ci après
sous le terme « structure partenaire »),
dont le siège est,
représenté par (nom),
(fonction)

souhaite intégrer la programmation Eveil des Sens et participer à cette manifestation qui a pour but de rendre accessible la culture à tous et plus particulièrement aux personnes en situation de handicap.

4 - Les Règles d'or

La structure partenaire s'engage à respecter dans son programme, les six règles d'or suivantes :

- Proposer des actions et outils de médiation permettant l'accessibilité au patrimoine et à la culture au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes en situation de handicap.
- Favoriser la mixité des publics (différents types de handicap, public du champ social, grand public, ...).
- Travailler avec les autres partenaires du réseau à une programmation commune.
- S'engager dans une politique volontariste d'accessibilité avec pour objectif à long terme une offre pérenne: démarche de formation des personnels d'accueil, mise en place d'outils, propositions innovantes...
- S'impliquer dans la préparation de l'évènement tout au long de l'année.
- Dans la mesure du possible, cet évènement permettra la participation d'une ou de plusieurs personnes (artistes, guides, ...) handicapées sur chacun des sites

5 - Programmation

La date et la durée de l'évènement sont fixées annuellement de manière collégiale.

Chaque structure participant à Eveil des Sens réalise ses animations durant la période fixée, avec la liberté de définir l'échelonnement de celles-ci (une seule journée d'animations, plusieurs jours...) ainsi que les horaires. Chaque structure partenaire est libre d'associer un ou plusieurs autres acteurs comme des établissements touristiques (restaurant, hôtel, gîte, ...), du monde médico-social ou culturels (cinéma, salle de spectacle)... à la programmation de son évènement.

Enfin, dans une optique de réseau, Eveil des Sens encourage le montage d'animations communes à une ou plusieurs structures partenaires (ex : une exposition sur deux sites, mise à disposition d'un site à une structure qui n'en a pas, ...).

Enfin, la structure partenaire veillera à assurer une disponibilité en terme de ressources humaines, au regard des autres évènements qu'elle programme.

6 - Coordination de l'évènement

A chaque nouvelle édition, toute structure partenaire peut co-porter l'organisation d'Eveil des Sens. Sa candidature est soumise à l'approbation du groupe en réunion.

Des réunions sont organisées afin que l'ensemble des sites participants puisse échanger et prendre des décisions quant à l'organisation de l'évènement. Elles pourront avoir lieu à tour de rôle sur les sites participants qui souhaitent les accueillir. Elles donnent lieu à la rédaction d'un compte-rendu rédigé par une

structure s'étant portée volontaire et qui sera envoyé à chacun des membres pour validation. Sans réaction de la part des participants, dans un délai maximal de quinze jours à la suite de la diffusion du compte-rendu, celui-ci sera considéré comme validé par l'ensemble du groupe. En cas d'impossibilité à participer à la réunion, il est possible de se faire représenter par un autre participant.

A chaque fin d'édition, les structures participantes s'engagent à fournir les éléments permettant de constituer un bilan de l'évènement aux structures coordinatrices : fréquentation (grille de fréquentation), bilan qualitatif, articles de presse, photos...

7 - Communication

Structures coordinatrices

Les structures coordinatrices sont chargées de centraliser toutes les informations relatives à chacun des partenaires. Ces informations générales et pratiques, les programmes et les éléments graphiques (photos, logos) pour la réalisation des différents supports de communication serviront à la promotion de l'évènement. Les structures coordinatrices se réservent le droit de modifier légèrement les textes, en accord avec les structures partenaires, pour des raisons d'harmonisation et de mise en page.

Une identité visuelle distinctive et spécifique à la manifestation est proposée par les structures coordinatrices pour la réalisation des supports de communication d'Eveil des Sens. Elle permettra à cet évènement fédérateur d'être identifiable immédiatement en interne comme à l'extérieur.

Un support de promotion transversal est fourni aux structures participantes. Ces dernières peuvent en faire des déclinaisons locales en respectant l'intégration des éléments graphiques propres à l'opération (logos, mise en page, visuels...).

Structures partenaires

Chaque participant à la programmation Eveil des Sens diffuse les documents de communication auprès de son propre réseau et dans sa zone géographique. Les offices de tourisme pourront être sollicités par les structures participantes afin de diffuser la communication propre à l'évènement.

Chacun devra fournir aux structures coordinatrices ses informations pratiques, textes de présentation de l'activité, photos ou tout autre document relatif à sa programmation.

La structure partenaire s'engage à respecter les dates limites d'envoi pour assurer le bon déroulement de la communication autour de cet évènement. Un rétroplanning est fixé lors des réunions préparatoires et indiqué dans les comptes rendus de réunion. En cas de non-respect d'envoi des éléments nécessaires dans les temps impartis, leur diffusion n'est pas garantie dans les supports de communication.

La structure partenaire veillera à assurer une bonne lisibilité de la manifestation Eveil des Sens auprès du public au regard des autres évènements qu'elle programme.

8 - Moyens mis en œuvre

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord est le maître d'ouvrage du projet. Il apporte son soutien technique et financier à la mise en œuvre d'Eveil des Sens. A ce titre, la prise en charge de la communication

ainsi qu'une aide à la programmation pour les structures les plus modestes feront l'objet d'une demande annuelle auprès de ses financeurs.

Chaque structure partenaire s'engage à mettre en place toutes les conditions d'accueil nécessaires à la bonne tenue de l'animation : moyens humains, appui technique et éventuellement moyens financiers, dans la mesure de ses possibilités.

Par ailleurs, la structure partenaire désigne annuellement dans l'avenant une personne référente pour la programmation d'Eveil des Sens. Cette personne assurera la coordination de l'évènement entre son site et l'ensemble des partenaires du réseau.

9 - Critères pour la participation des structures

Toute structure souhaitant rejoindre le dispositif Eveil des Sens se doit de respecter les critères suivants :

- Proposer une offre spécifique à destination des publics handicapés sur son site (outils tactiles, visite adaptée...),
- Respecter les règles d'or
- Être en capacité de dégager pour l'évènement des moyens (humains et/ou financiers) nécessaires à son bon déroulement
- Être présent sur le territoire élargi du Parc naturel régional des Vosges du Nord, dénominateur commun permettant de donner une cohérence à l'opération et de l'ancrer territorialement.

La participation à l'opération Eveil des Sens reste ouverte à toute nouvelle structure volontaire qui n'aurait ni formation, ni outils ou expérience spécifique auprès des publics en situation de handicap. Elle pourra être intégrée à la programmation en proposant des actions à vocation de sensibilisation du grand public à la question de l'accessibilité, sur approbation des structures participantes. Ce préalable devrait pouvoir déclencher une dynamique interne de formation et de mise en place d'outils et activités adaptés au public handicapé pour l'année N+1.

Fait à

Le

Nom, Prénom, qualité

Signature - Précédés de la mention « lu et approuvé »